



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY  
**MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

**AVIS DE PROMULGATION  
(Article 451 CM)  
RÈGLEMENT NUMÉRO 21-368**

**AVIS PUBLIC**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Lisa Houde, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay :

QUE le conseil a adopté, ce 17 janvier 2022, les règlements numéro 21368 ayant pour objet 'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2022

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance des règlements au bureau de la Municipalité de Petit-Saguenay, aux heures normales de bureau.

QUE ces règlements entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

DONNÉ À PETIT-SAGUENAY

CE jeudi 20 janvier 2022

---

Secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Avis public**

**Règlement numéro 21-368**

D'un règlement ayant pour objet l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2022

Je soussigné, Lisa Houde, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord du Saguenay, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 30 mars 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : 35, rue du Quai Petit-Saguenay et au 41 rue Tremblay Petit-Saguenay

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 janvier 2022.

---

Secrétaire-trésorier

35 rue du Quai Petit-Saguenay QC G0V 1N0

[petit-saguenay.com](http://petit-saguenay.com)

418.272.2323